



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID 19 - L'Etat distribue 300 000 masques à la Région  
et aux grandes agglomérations, pour les usagers des  
transports en commun**

Nantes, le 12 mai 2020

Le Gouvernement accompagne la reprise de la fréquentation des transports en commun et renforce la protection des usagers. En région Pays de la Loire, près de 300 000 masques jetables ont été fournis, hier, aux grands opérateurs de transport urbains et régionaux.

Conformément aux engagements du Gouvernement, 9 millions de masques sont mis par l'Etat à la disposition des autorités organisatrices de transports urbains et interurbains, à l'échelle du pays. Ces masques jetables ont vocation à être distribués aux usagers pour renforcer leur protection sanitaire sur les principales lignes de circulation et en premier lieu dans le métro, les tramways et les TER.

En Pays de la Loire, près de 300 000 masques ont d'ores et déjà été livrés, hier, et redistribués aux principaux opérateurs.

A Nantes, 120 000 masques ont d'ores et déjà été livrés à la métropole pour les usagers du réseau de la TAN, qui comporte trois lignes de tramway. En Maine-et-Loire, 50 000 masques ont été remis à Angers Loire métropole et 40 000 ont été remis, au Mans, à l'opérateur de mobilité SETRAM.

La Région a elle-même bénéficié d'une livraison de 50 000 masques pour les usagers de ses lignes de TER et du réseau de transport interurbain Aléop. En complément, d'autres réseaux de transports peuvent être concernés. 20 000 masques sont ainsi mis à disposition de l'agglomération de Saint-Nazaire. D'autres distributions interviendront encore dans les prochains jours.

*La protection des Français dans les transports en commun est essentielle et le port du masque y est désormais obligatoire, rappelle le préfet de région, Claude d'Harcourt. L'Etat soutient les collectivités locales et les opérateurs de transports, à l'heure de la reprise du trafic. Beaucoup a été fait par les opérateurs pour garantir les distanciations physiques nécessaires, à bord comme à quai. Ces masques d'appoint sont distribués dans les premiers jours aux usagers qui n'en sont pas dotés. Ainsi, la fréquentation des transports peut se faire dans de meilleures conditions sanitaires.*

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**